

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 17h30, le 12 juillet 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1 Renald Roy, conseiller au siège no. 2 Simon Landry, conseiller au siège no. 3 Richard Émond, conseiller au siège no. 4 Jacinthe Côté conseillère au siège no.5 Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENTE: Marielle Émond, trésorière (absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 17h34.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

- 1. RÉS. Adoption de l'ordre du jour.
- RÉS. Autoriser l'achat de chlorure de calcium / Sel Warwick Inc. 1 622.88\$ + tx Budget rég.
- RÉS. Autoriser paiement de facture pour l'achat de chandails des pompiers / Concept K – 800.88\$ + tx – Subvention de l'Association des pompiers volontaires de Cap-Chat.
- RÉS. Autoriser le paiement pour déplacement de la mairesse à Madeleine Centre / Budget rég.
- RÉS. Autoriser paiement de factures pour préparation et production d'un rapport dans le cadre du Programme Village-relais / Les Services Ducharme – 840.\$ tx incl. – Budget rég.
- 6. RÉS. Demande de dérogation mineure Mme Sylvie Barriault.
- 7. RÉS. Entériner signature de la demande d'aide financière dans le cadre du projet « Fonds Vert » de la MRC de La Haute-Gaspésie.
- 8. RÉS. Autoriser Mme D. Laporte-Bélanger à procéder à l'installation à la halte routière d'un panneau mémorial commémorant le 76^{ième} anniversaire de la Bataille du Saint-Laurent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

9. Levée de l'assemblée.

RÉS.22.07.18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.23.07.18

AUTORISER L'ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM / SEL WARWICK INC. - 1 622.88\$ + TX - BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a procédé à l'achat en commun de fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide en avril dernier;

ATTENDU QUE le fournisseur n'a pas encore procédé à la livraison dudit produit;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer de l'épandage de chlorure de calcium dans certains secteurs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par LOUIS-SEIZE SERGERIE et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat AUTORISE l'achat de 112 sacs de flocons de chlorure de calcium de Sel Warwick Inc, au coût de 1 622.88\$ + tx (transport inclus); cette dépense étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.24.07.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE CHANDAILS DES POMPIERS / CONCEPT K - 800.88\$ + TX - SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT

Il est proposé par RENALD ROY et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat AUTORISE le paiement de la facture (#101531 du 28-06-2018) de Concept K, au montant de 800.88\$ + taxes, relative à l'achat de chandails servant aux pompiers volontaires de la municipalité; le coût étant approprié à même la subvention à recevoir de l'Association des pompiers volontaires de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.25.07.18

<u>AUTORISER LE PAIEMENT POUR DÉPLACEMENT DE LA MAIRESSE À MADELEINE CENTRE / BUDGET RÉG.</u>

CONSIDÉRANT la commémoration du soldat Paul Ouellette décédé au combat durant le débarquement en Normandie de 1944;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine a honoré la bravoure du soldat Paul Ouellette, le premier juillet dernier;

CONSIDÉRANT l'invitation reçue des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la tenue de cette cérémonie dans le but de souligner le rôle important de nos soldats durant cette Deuxième guerre mondiale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par LOUIS-SEIZE SERGERIE et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat AUTORISE le paiement du déplacement de madame Marie Gratton, maire, pour assister avec les autres élus de la MRC, à la cérémonie honorant le soldat Paul Ouellette qui s'est tenue le premier juillet dernier à Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine; cette dépense étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.26.07.18

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURES POUR PRÉPARATION ET PRODUCTION D'UN RAPPORT DANS LE CADRE DU PROGRAMME VILLAGE-RELAIS / LES SERVICES DUCHARME – 840.\$ TXC INCL. – BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat est membre du réseau des Villages-relais du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une mise à jour des informations concernant les fournisseurs de services de base du Village-relais de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la responsable du programme Village-relais, Mme Kathryn Ducharme, a effectué une visite auprès des commerçants de la Ville de Cap-Chat dans le but de créer également un partenariat entre la ville, les commerces et les organismes communautaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement des factures (#FA-CC-110 et FA-CC-111 du 29-06-2018) de « **Les Services Ducharme** », au montant de **840.\$ taxes incluses**, pour la préparation et la production du rapport 2018 dans le cadre du Programme Village-relais; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.27.07.18 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MME SYLVIE BARRIAULT

M. Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no.6, déclare son intérêt.

Suite au rapport daté du 21 juin 2018 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 27 juin 2018;

Suite à la consultation publique tenue le 12 juillet 2018 (aucune question de l'assistance);

En conséquence, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé sur la route 132 à Cap-Chat (secteur Capucins), lots P 30 B-1, P 31 A-1, P 31 B et P 32-1, du Rang 1, Canton Romieu (zone Ea.104), à savoir :

 Permettre la construction dans la cour avant, faisant face au bâtiment principal, un bâtiment accessoire agricole.

ADOPTÉE

RÉS.28.07.18

ENTÉRINER SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET « FONDS VERT » DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du fonds vert, résolution numéro 10301-05-2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat a déposé auprès de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 8 juin 2018, son projet visant à favoriser la gestion des matières recyclables et résiduelles adaptée à l'aménagement du territoire urbain de la ville;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Cap-Chat, au moment de présenter son projet, de prendre par résolution certains engagements requis par le Programme fonds vert;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que le Conseil de la Ville de Cap-Chat :

- Entérine la signature de la demande d'aide financière au fonds vert par madame Marie Gratton, maire, le 7 juin 2018;
- S'engage à détenir, le cas échéant, toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du proiet:
- S'engage à investir la totalité des sommes allouées au projet;
- S'engage à rembourser à la MRC de La Haute-Gaspésie, l'aide financière versée, advenant la non réalisation du projet;
- S'engage à fournir à la MRC une reddition de compte dans un délai de trente (30) jours de la fin du projet.

Il est, de plus, résolu que la contribution financière de la municipalité audit projet s'élève à 1 588.\$ + taxes pour un projet totalisant 1 988.\$; cette dépense étant prélevée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.29.07.18

AUTORISER MME D. LAPORTE-BÉLANGER À PROCÉDER À L'INSTALLATION À LA HALTE ROUTIÈRE D'UN PANNEAU MÉMORIAL COMMÉMORANT LE 76 ÎÊME ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DU SAINT-LAURENT

ATTENDU la demande présentée par madame Danielle Laporte-Bélanger à l'effet d'être autorisée à installer à la halte routière de l'Est de la municipalité, un « panneau Mémorial » commémorant le 76^{ième} anniversaire de la Bataille du Saint-Laurent;

ATTENDU QU'il s'agit en l'occurrence d'honorer la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie lors de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat N'AUTORISE PAS l'installation d'un « panneau Mémorial » à la halte routière de l'Est de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 18h19 et il est proposé par JEAN-MARC LEMIEUX que l'assemblée soit et est le	
MARIE GRATTON	YVES ROY
MAIRE	DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER